



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance extraordinaire du conseil du 21 septembre 2020 à 19h par vidéoconférence.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à la grille de spécifications de la zone Ind-6 du règlement de zonage numéro 745, relativement à la marge latérale du bâtiment principal, à l'effet d'autoriser une marge latérale de 2,10 mètres au lieu de 6 mètres.

La propriété concernée est située dans la zone Ind-6 et comprend le lot numéro 5 531 527 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 65, rue Willard à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, en transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard lundi le 21 septembre 2020 à 16 h**, soit par la poste à : Secrétaire-trésorier, Ville de East Angus, 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0 ou par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : tresorerie.eastangus@hsfgc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce troisième jour du mois de septembre 2020

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier